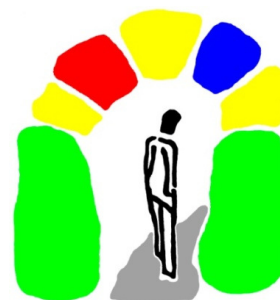


# *Assemblée générale 2010 du Mas de Carles*

## *Le 28 avril 2011 à 17h30*



### **Quelques chiffres 2010**

**114 personnes différentes accueillies,**

**92 personnes différentes hébergées,**

**12 337 journées d'hébergement,**

**53 personnes différentes hébergées dans le cadre du lieu à vivre.**

**34 personnes hébergées par jour en moyenne,**

**23 299 repas servis 7 jours sur 7 et 365 jours/an,**

**11 personnes accueillies au Mas de Carles sur une action collective d'insertion (ACI),**

**23 personnes en CAV/CAE accueillies en chantier d'insertion,**

**33 818 heures de travail réalisées par 36 salariés soit 18.66 équivalents temps plein,**

**12 personnes ont été salariées dans l'équipe de permanents pour 11.32 équivalents ETP,**

**2 modules de formation en hygiène et sécurité. Tous les vendredis, formation savoirs de bases.**

**1 personne résidente du Mas a obtenu le CAPA Production horticole suite a une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE)**

**2.3 Tonnes d'olives ramassées pour 350 litres d'une huile bio délicieuse,**

**600 kgs de confitures préparées dont les exceptionnelles gelées de grenades/fruits rouges issues de notre production,**

**80 kilos de miel récoltés par nos abeilles sur la flore de la « montagne à chèvres »,**

**25 000 Pélardons AOC et BIO produits, dont une partie vendue sur le marché de Villeneuve et dans les boutiques bio du Grand Avignon.**

## **Le projet de l'association en danger aujourd'hui ?**

### *Le contexte institutionnel.*

Il s'agit tout simplement de la refondation du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans abri ou mal logées. Le fil directeur de cette nouvelle politique est « le logement d'abord » et la mise en place d'un véritable service public de l'hébergement et de l'accès au logement qui s'est déclinée en plusieurs réformes :

- la création d'un référentiel national des prestations du dispositif d'accueil, d'hébergement, et d'insertion (AHI) qui doit aboutir à l'élaboration du cadre général du référentiel national des prestations et des coûts.
- La création d'un service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) par département.
- Les plans départementaux d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI).
- L'article 2 de la loi MOLLE, qui précise que toute activité d'acquisition, de construction, de réhabilitation, concourant au développement ou à l'amélioration de l'offre de logement ou d'hébergement des personnes défavorisées est désormais conditionnée à l'obtention de l'agrément de maîtrise d'ouvrage.

### *Les conséquences pour le projet associatif.*

L'ensemble de la réforme impacte l'autonomie des associations dans leurs orientations et dans la mise en œuvre de leur projet associatif et plus particulièrement :

- Le référentiel national des prestations devient le cadre dont doivent s'inspirer les établissements et les structures pour construire ou faire évoluer leurs projets d'établissements et/ou associatif. Il devient l'outil essentiel en matière d'évaluation externe et interne comme dans le cadre du dialogue de gestion entre l'état et les associations.
- l'agrément de maîtrise d'ouvrage rendu obligatoire par la loi MOLLE se voit refuser à la plus part des associations qui en font la demande au motif qu'elles ne répondent pas aux critères d'octroi de la maîtrise d'ouvrage. Hors, sans cet agrément les associations n'ont plus accès aux aides publiques à l'investissement qui jusqu'à cette loi leur permettaient l'entretien, la réhabilitation et le développement de leur parc immobilier. Il est donc demandé aux associations, détentrices de patrimoine, n'ayant pas obtenues l'agrément, de passer contrat avec les organismes agréés (Bailleurs sociaux, CCAS, Collectivités...). Ces modalités contractuelles et juridiques prévoient la vente ou le transfert du droit réel immobilier de l'association au profit de l'organisme agréé !

Concrètement pour notre association les conséquences immédiates et à court terme sont importantes :

- D'après la circulaire du 16 Juillet 2010 le référentiel national prestations/coûts poursuit un objectif de clarification et d'harmonisation en décrivant les prestations délivrées au sein du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI). Pour autant, la circulaire précise que le référentiel n'entend pas épuiser la diversité des pratiques et des actions, ni aboutir à la normalisation du secteur AHI. Cette dernière précision se veut rassurante, mais un petit réseau comme celui des lieux à vivre sera-t-il reconnu ? Lui porte un projet « d'habiter ensemble » tellement original et marginal au regard de la politique du « logement d'abord ».

- N'ayant pas obtenu l'agrément de maîtrise d'ouvrage nous nous trouvons dans l'impossibilité de financer le projet de réhabilitation (voir projet en annexe). Pourtant le chantier envisagé correspond bien aux préconisations de l'Etat et aux besoins des résidents. Par priorité, il s'agit d'abord de lancer un programme de travaux dans le cadre des mesures gouvernementales « d'humanisation » des structures d'hébergement.

L'objectif de ce projet est :

de répondre à la demande des résidents qui souhaitent avoir un espace privé, comme alternative à la vie commune, où ils bénéficieront de l'équipement d'un logement.

la création de 10/12 places supplémentaires sur le site, dans des bâtiments dédiés. Cette formule correspond à une forme de logement pérenne adaptée à une partie des personnes accueillies dans le lieu à vivre, celles qualifiées de vieillissantes et dont les fragilités nécessitent le maintien dans un cadre de vie semi collectif avec les adaptations nécessaires à leur situation.

### **Une présence affirmée**

Tout au long de l'année, des représentants du « Mas de Carles » donnent des **conférences**, participent à des débats inter-associatifs. Cette année encore Jacinthe, Joël, Jacques, Olivier ont participé à des rencontres pour permettre aux auditeurs de découvrir Carles et son mode d'existence ; pour faire passer le message qui anime l'association : vivre là est un droit ; partager ensemble la gestion d'un lieu ; mettre ou remettre l'homme au centre de nos préoccupations et de nos actions.

Dans cette dynamique, l'association a fait procéder à une réédition revue et corrigée de la plaquette de présentation de la vie de l'association depuis (et même avant) sa création : pour permettre à tous de mieux comprendre le sens de ce qui anime notre présence et nos actions.

Dans une autre direction, mais pour des raisons similaires, le mas (en partenariat avec le CCFD-Terre Solidaire) organise tous les deux ans une « **Rencontre Joseph Persat** ». Ce temps de partage inter associatif veut proposer, à partir de ce qui se vit au mas, un regard renouvelé sur les pauvres, la pauvreté, la vulnérabilité et les exclusions. Autour d'un thème, un exposé invite les participants à un travail en petits groupes : pour se donner une parole et tenter de voir plus clairement le sens de nos engagements. Les actes de ces rencontres sont régulièrement publiés.

### **Réseaux et collectifs.**

URIOPSS, FNARS, Voisins et Citoyens en Méditerranée, Imagine 84, le Collectif gardois pour l'insertion, le collectif CIE 84, le conseil d'administration du CCAS de Villeneuve, les Rencontres Joseph Persat : l'association participe à ces réseaux parce que, pas plus qu'une autre, le « Mas de Carles » ne peut prétendre aujourd'hui tout faire et tout couvrir pour les personnes qu'elle accueille ; parce que rester seul c'est s'exposer à ne pas comprendre la totalité de ce que nous prétendons êtreindre pour ouvrir un avenir aux personnes ; parce que cela permet à quelqu'un qui quitte le mas de pas se retrouver seul face l'extérieur : un autre peut prendre le relais ; aussi, parce qu'il nous paraît important de communiquer aux partenaires sur nos expériences, nos réussites... et nos échecs !

Il ne faut bien entendu pas oublier les réseaux des amis (groupes, associations ou individus) qui ne cessent de soutenir les actions du Mas : les donateurs, réguliers ou non, celles et ceux qui nous partagent un peu (ou beaucoup) de leur temps, de leur savoir faire,

de leur argent, de leur présence...Elles et ils sont nombreux à le faire. Ils sont le signe que la solidarité ne se réduit pas à une affaire de spécialistes, mais requiert de chacun la capacité à mettre en commun ses compétences au service (de quelques-uns) des plus faibles ou des plus malchanceux de notre société. Carles vient et vit de ces dons, de ces vies offertes, de ces gestes de partage qui ne calculent pas.

### **1. L'accueil de jour et de nuit.**

**114** personnes différentes, ont été accueillies au Mas de Carles:

\* 98 hommes ;

\* 16 femmes ;

L'accueil se réalise sur des périodes plus ou moins longues, avec différents statuts.

	2010	H	F	Enf.	Co upl es	% Personnes	2009	% Action s	2008	% Action s
<b>Personnes différentes</b>	<b>114</b>	<b>98</b>	<b>16</b>				<b>96</b>		<b>132</b>	
<b>Actions</b>	<b>144</b>						<b>121</b>		<b>191</b>	
<b>Hébergement</b>	<b>92</b>	<b>90</b>	<b>3</b>			80.70 %	<b>79</b>	<b>69.29 %</b>	<b>117</b>	<b>88,63 %</b>
<b>Formation ACI</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>2</b>			9.65 %	<b>14</b>	<b>12.28 %</b>	<b>18</b>	<b>13.63 %</b>
<b>Travail CUI</b>	<b>23</b>	<b>13</b>	<b>10</b>			24.56 %	<b>21</b>	<b>18.42 %</b>	<b>20</b>	<b>15.15 %</b>
<b>Accueil de jour</b>	<b>3</b>					2.63 %	<b>3</b>	<b>2.63 %</b>	<b>3</b>	<b>2.27 %</b>
<b>Accueil stagiaires</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>			2.63 %	<b>4</b>		<b>2</b>	
<b>R.S.A</b>	<b>60</b>	49	11			52.63 %	<b>46</b>	<b>48 %</b>	<b>67</b>	<b>50.75 %</b>
84	19	19					<b>14</b>		<b>22</b>	
30	37	26	11				<b>29</b>		<b>30</b>	
Autres	4	4					<b>3</b>		<b>15</b>	

Remarques :

- l'augmentation des personnes accueillies dans l'hébergement d'urgence.
- l'augmentation des personnes accueillies dans le cadre des actions d'insertion.
- L'augmentation du nombre des bénéficiaires du RSA.